

# FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018

CHASSIEU - St PRIEST



## ➔ Informations :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

VILLE : .....

Tel : | \_ \_ | \_ \_ | \_ \_ | \_ \_ | \_ \_ | Naissance : ...../...../.....

Email : .....

Représentant légal (si – 18 ans) : .....

## ➔ Cours choisi(s) :

1) Jour : ..... Horaire : ..... Discipline .....

2) Jour : ..... Horaire : ..... Discipline .....

3) Jour : ..... Horaire : ..... Discipline .....

## ➔ Paiement, entourez la formule choisie :



-15 % sur l'abonnement si inscription le 03 juin et -10 % si inscription avant le 31 juillet 2017.

Adhésion	20€ / an
----------	----------

	Enfants -18 ans ou étudiant (sur justificatif)	Adulte + 18 ans	Tarif duo danse en couple (vivre sous le même toit)
1 cours par semaine	158 € / an	178 € / an	160 € / an
2 cours par semaine	208 € / an	228 € / an	210 € / an
3 cours par semaine	248 € / an	268 € / an	250 € / an
Pass illimité	308 € / an	328 € / an	310 € / an

Total	(Tarif abonnement – réduction si préinscription) + adhésion 20 € = Tarif
-------	--

Paiement en 6 fois sans frais échelonné sur 6 mois    Ordre : **SHINE ACADEMIE**

**Envoyez cette inscription à :** [GERMAIN Danielle, 15 rue de l'Ozon 69360 SEREZIN du RHONE](#)

**Remboursement :** aucun remboursement ne sera accordé sauf présentation d'un certificat médical d'une durée minimum de 3 mois.

**Règles importantes :** personne ne sera accepté en cours sans certificat médical de non contre-indications à la pratique des activités sportives d'expression et d'entretien. De plus les chaussures de sport sont obligatoires pour les activités fitness.

**Signature de l'adhérent ou du responsable légal :**

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement prévu à l'article 12 des statuts de l'association, complète et précise son fonctionnement. Toute inscription à l'Association vaut acceptation du règlement intérieur.

1. Chaque adhérent doit :

- remplir une fiche d'inscription.
- s'acquitter de sa cotisation dont les droits restent à l'association en cas de démission ou d'exclusion.
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités d'entretien et d'expression ou de danse datant de moins de 3 mois.

**SANS REMPLIR CES 3 CONDITIONS, L'ADHERENT NE POURRA PAS PROFITER DES ACTIVITES PROPOSEES.**

2. L'assurance RC de l'association couvre uniquement les accidents sportifs engendrés par une tierce personne lors des séances de pratique, des stages ou autres manifestations organisées par l'association. Les trajets ne sont pas couverts et aucune indemnité journalière suite à une incapacité de travail ne vous sera versée. Il vous est donc conseillé de souscrire votre propre assurance RC pour couvrir tout autre accident.

3. Les cours sont assurés de septembre à juin, toutes les semaines, hors vacances scolaires et jours fériés : l'association garantie 30 séances pour chaque cours du planning : le conseil d'administration fixe chaque année les dates de début et fin.

Les annulations de séances par les intervenants de l'association, et pour cas de force majeure (accident, décès, maladie, indisponibilité de la salle...) ne peuvent prétendre à un remboursement.

4. Seul un certificat médical de contre-indication à la pratique des activités d'entretien et d'expression ou de danse d'une durée minimum de 3 mois permettra un remboursement de votre abonnement, au prorata des séances utilisées.

5. Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel, les locaux et leurs règlements internes, les règles élémentaires d'hygiène ainsi que les autres pratiquants. Toute dégradation entraînera une sanction et réparation pécuniaire.

6. Les parents sont responsables de leurs enfants même au sein de la structure tant que l'animateur n'est pas présent dans celle-ci. Il est donc obligatoire de déposer en main propre votre enfant (mineur) auprès du professeur et de le récupérer à la fin du cours à l'intérieur de la structure. Aucun mineur ne sera autorisé à quitter l'enceinte du bâtiment sans un parent, sauf sur présentation d'une autorisation à rentrer seul chez lui fournit en main propre par l'un des responsable légal au professeur, à ce moment-là, la responsabilité du professeur ne sera plus engagée.

7. Une tenue de sport est obligatoire ainsi que le port d'une paire de baskets propre pour la pratique de toutes nos activités. L'animateur se réserve le droit de refuser les participants qui ne sont pas en tenue de sport ;  
**UNE PAIRE DE BASKETS DE RECHANGE EST OBLIGATOIRE EN CAS D'INTEMPERIE.**

8. En cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou ailleurs dans les locaux, l'association décline toute responsabilité.

9. Pour le bien-être et le bon déroulement des séances les parents ne sont pas autorisés à rester (sauf pour la séance d'essai).

10. Les mineurs de moins de 14 ans ne sont pas admis aux cours ADULTE.

11. L'ouverture des portes se fera 10 minutes avant la séance. Cependant, si le cours précédent n'est pas terminé, il est impératif de respecter l'animateur qui le donne ainsi que les participants, en ne gênant d'aucunes façons le bon déroulement de celui-ci ; sous peine de pouvoir être exclu de la salle.

12. Le bureau se réserve la possibilité de sanctionner tout comportement contraire à la loi, gênant ou dangereux pour les autres personnes. Une exclusion peut être prononcée.

13. L'association accepte le règlement des abonnements ou des événements qu'elle organise avec les chèques vacances ou les coupons sports.

Fait à ..... Le .....

Nom (responsable légal) ..... Prénom .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :